

*Accords fiscaux—Loi*

● (1450)

Je me permettrai d'évoquer d'autres promesses, monsieur le Président. Les conservateurs avaient dit qu'ils encourageraient le rôle indispensable du secteur du bénévolat, qu'ils consulteraient les gouvernements provinciaux, les organismes, les particuliers et les professionnels de la santé pour apporter des améliorations au système. Ils n'avaient jamais promis, je suppose, de les consulter pour détruire le système. Aussi n'ont-ils peut-être pas rompu cette promesse. Mais je tiens à vous dire, monsieur le Président, que lorsque les Canadiens ont entendu le parti conservateur prendre cet engagement durant la campagne électorale, ils ne s'attendaient pas à ces réductions de fonds qui auront les très graves répercussions anticipées par le juge en chef Brian Dickson.

Les conservateurs avaient dit qu'ils mettraient l'accent sur la fonction préventive du système, en rehaussant les normes de santé des Canadiens. Si nous n'avons pas d'argent pour répondre aux besoins des services de santé, comment pourrions-nous en améliorer la fonction préventive? Comment y réussissons-nous si nous ne pouvons même pas répondre aux besoins urgents du système? Les conservateurs avaient promis d'utiliser les ressources affectées à la santé de la manière la plus efficace possible. Cette efficacité doit résider dans la médecine préventive. Nous ne pourrions nous engager davantage dans cette voie qu'en y investissant immédiatement des fonds afin d'éviter des problèmes à long terme. Il faut allouer des fonds dans l'immédiat et à court terme, afin de créer le climat propice qui nous permettra de réaliser des économies à long terme et d'avoir une société en meilleure santé.

Il y a peut-être encore des conservateurs qui ne sont pas entièrement convaincus. Ils pensent peut-être que certains d'entre nous sont sectaires et pas entièrement objectifs.

[Français]

Mais, monsieur le Président, laissez-moi vous dire ce que l'Association médicale canadienne avait à dire lorsque le Dr W. J. Vail a comparu devant le comité législatif sur le projet de loi C-96, et ils ont dit, et je vous en lis juste quelques lignes: L'AMC, c'est-à-dire l'Association médicale canadienne, «s'inquiète vivement des effets délétères que les modifications envisagées risquent d'avoir sur le financement des soins de santé et, partant, sur le régime des soins de santé offerts aux Canadiens, et ce tant sur le plan de l'accessibilité au régime que celui de la disponibilité et de la qualité des soins.»

Alors vous voyez, monsieur le Président, c'est cela que le Dr Vail a dit et, comme vous le savez, récemment, plusieurs personnes dans le domaine de la médecine ne sont peut-être pas aussi partisans du parti libéral qu'elles l'ont déjà été, spécialement celles de l'Ontario, comme on le sait, mais il est à noter, sans connaître les affiliations politiques du Dr Vail, que son association est d'avis que le régime conservateur et ses politiques actuelles vont au détriment des soins de santé de notre pays. Mais, monsieur le Président, laissez-moi lire... Eh bien, c'est intéressant. Monsieur le Président, je vois que le député d'en face semble prendre la part des médecins de l'Ontario plutôt que celle de la population de cette province. A mon avis, cela est intéressant de sa part, et je suis sûr que la population ontarienne en prendra note, et je me demande si c'est là la

position officielle du parti conservateur fédéral en ce qui a trait à la médecine de la province d'Ontario.

L'Union nationale des fermières et sa représentante Kathy Connors—toujours comparaisant devant le comité législatif sur le projet de loi C-96 le 28 mai dernier—disait, et je cite: «Nous trouvons très inquiétant le fait que le gouvernement ait décidé unilatéralement de la structure des accords de financement. Il n'y a ni consultation ni consensus quand une seule partie prend la décision et que les autres n'ont que le droit d'y réagir.»

Alors vous voyez, monsieur le Président, que le projet de loi C-96, d'après plusieurs Canadiens venant de plusieurs couches de la société, n'est pas à l'avantage des Canadiens.

Et si nous sommes ici aujourd'hui, monsieur le Président, et je rappelle au secrétaire parlementaire au ministre des Finances (M. Vincent) que si nous sommes ici c'est pour représenter ces Canadiens et si nous sommes ici pour les représenter, pourquoi le gouvernement conservateur ne les écoute-t-il pas?

Maintenant, je voudrais parler un peu du domaine universitaire, parce que ces coupures, telles que proposées dans le projet de loi C-96, auront non seulement des effets négatifs dans le domaine de la santé mais aussi dans le domaine de l'éducation et, monsieur le Président, je porte cela à votre attention.

Nous savons que les étudiants sont venus ici, sur la Colline parlementaire et, en particulier, je me rappelle du 14 mars dernier, lorsque 300 étudiants sont venus ici, étudiants de l'Université d'Ottawa et de l'Université de Carleton, un grand nombre d'entre eux sont des résidents et des électeurs de la circonscription de Glengarry—Prescott—Russell et il me fait doublement plaisir de parler sur ce dossier, toujours au nom des citoyens de Glengarry—Prescott—Russell.

Et je cite ici du quotidien *Le Droit*, en date du 14 mars, lorsqu'on dit: «Plus de 300 étudiants des Universités d'Ottawa et de Carleton ont défilé sur la Colline parlementaire hier midi, afin de dénoncer les coupures annoncées par le gouvernement conservateur dans le financement de l'éducation postsecondaire.» Et je cite encore: «Ottawa projette de réduire de 5 milliards les paiements de transferts en matière d'éducation et de santé d'ici 1990, nous apprend le récent projet de loi C-96» a rappelé le président de la Fédération canadienne des étudiants, John Casola. «Le tiers environ de cette somme devait être affecté à l'éducation.»

Alors, comme on le voit, ces coupures telles que proposées dans le projet de loi C-96, auront des effets néfastes dans le domaine de l'éducation ainsi que dans celui de la santé.

Monsieur le Président, je voudrais vous rappeler ce qu'a dit le ministre des Finances (M. Wilson). Tantôt je vous ai parlé du ministre des Finances avant sa conversion, le ministre des Finances alors qu'il était dans l'opposition parlementaire lorsque, à ce moment-là, il dénonçait une consultation disant: Qu'elle était insuffisante.

Mais lorsque lui-même est devenu ministre, comme je le soulignais tantôt, et je suis certain que vous vous en rappelez vivement vous aussi, lui-même a choisi de faire à sa guise et n'a consulté personne.